



**PROTOCOLE et REGLEMENT**  
**CENTRE DE LOISIRS 2025/2026**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L ARTOIS**



- x Les Centres de loisirs ouvrent pour les enfants de **3 à 12 ans** (3 à 14 ans ou 3 à 17 ans l'été sur certains sites )

**les mercredis en période scolaire**

**du lundi 16 au vendredi 27 février 2026**

**du lundi 13 au vendredi 24 avril 2026**

**du lundi 6 juillet au vendredi 21 août 2026**

**du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2026**

Sur les lieux : en ligne aux moments des inscriptions

**x Horaires des centres :**

7h30-9h00 : accueil des enfants

9h00-12h : Animation du Matin

12h-14h : Cantine

14h-17h00 : Animation de l'Après-Midi

17h00-18h30 : départ des enfants

**x Sécurité, accueil et départ :**

\* La fiche sanitaire **est obligatoire et les informations sont à remplir sur le site consciencieusement**, il vous sera demandé de la vérifier, de la compléter et de la signer le premier jour de présence de votre enfant

\* Aucun enfant ne pourra repartir avec une tierce personne sauf avec l'autorisation écrite au préalable des parents ou tuteurs responsables sur la fiche dédiée ou sur papier libre. L'équipe d'animation se réserve le droit de conserver les enfants en cas de doute ou de comportements inhabituels.

\* Les parents doivent obligatoirement accompagner l'enfant à l'arrivée afin qu'il soit pointé sur le registre de présence, sauf les enfants autorisés à venir ou repartir seuls.

\* L'enfant ne peut partir sans l'accord de l'animateur.

Un enfant peut repartir seul uniquement s'il a + de 10 ans et que les parents l'ont précisé sur la fiche dédiée.

\* Il est indispensable de prévenir l'équipe encadrante si une personne a l'interdiction de reprendre l'enfant.

**x Accès aux véhicules :**

L'accès aux véhicules des parents est interdit dans l'enceinte du centre, il conviendra de se garer à l'extérieur sans gêner les issues de secours et en respectant le code de la route.

x **Projet pédagogique et éducatif :**

Le projet éducatif de la Communauté de Communes des campagnes de l'Artois sera affiché sur le centre, il appartient aux parents de le consulter.

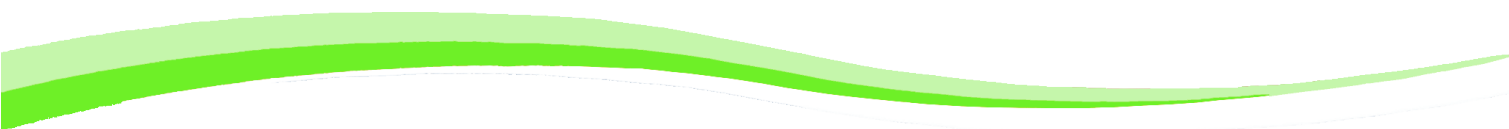


## INSCRIPTIONS

### Modalités d'inscription

- Pour les enfants de 3 à 13 ans ( 3 à 14 ans sur certains site pendant les petites vacances sur certains sites et de 3 à 17 ans l'été sur certains sites)
- Inscription et facturation  
à la journée le mercredi  
à la journée et semaine pendant les petites vacances,  
à la semaine pendant les centres d'été
- **toute inscription validée par le service jeunesse par le mail de validation sera facturée si elle n'est pas modifiée dans les délais**
- tous repas non annulés -48 heures à l'avance sera facturé même en cas d'absence de l'enfant
- les inscriptions seront validées si les factures des centres antérieurs ont été réglées voir le tableau ci dessous

<b>INSCRIPTIONS AUX CENTRES</b>	<b>FACTURES DEVANT ÊTRE REGLEES</b>
<b>Vacances hiver</b>	Vacances avant novembre Mercredis avant novembre
<b>Vacances printemps</b>	Vacances avant novembre Mercredis avant décembre
<b>Vacances été</b>	Vacances avant mars Mercredis avant mars
<b>Vacances automne</b>	Vacances avant juin Mercredis avant juillet
<b>Mercredis janvier/fevrier</b>	Vacances avant novembre Mercredis avant novembre
<b>Mercredis mars/avril</b>	Vacances avant novembre Mercredis avant janvier
<b>Mercredis mai /juin</b>	Vacances avant novembre Mercredis avant janvier
<b>Mercredis septembre /octobre</b>	Vacances avant mai Mercredis avant septembre
<b>Mercredis novembre /décembre</b>	Vacances avant septembre Mercredis avant septembre





## TARIFS MERCREDIS

	Familles quotient familial Inférieur à 900		Familles quotient familial Supérieur à 900		Familles extérieures Au territoire Quotient Inférieur à 900		Familles extérieures Au territoire Quotient supérieur à 900	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarifs Journée	12,00 €	10,00 €	12,50 €	10,50 €	21,00 €	20,00 €	22,00 €	21,00 €

## TARIFS CENTRES

	Familles quotient familial Inférieur à 617 (bénéficiaires bons ATL)		Familles quotient familial Inférieur à 900		Familles quotient familial Supérieur à 900		Familles extérieures Au territoire quotient familial Inférieur à 900		Familles extérieures Au territoire quotient familial Inférieur à 900	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarifs Journée	5,25 €	4,73 €	6,83 €	5,78 €	7,88 €	6,30 €	12,60 €	11,55 €	13,23 €	12,13 €
Tarif Semaine	25,20 €	23,10 €	32,50 €	27,90 €	36,75 €	30,00 €	63,00 €	57,75 €	66,15 €	60,60 €

### **FAMILLES BENEFICIAIRES DE L'AIDE AUX TEMPS LIBRES**

Les bons caf sont pris en compte si l'enfant participe à **4 jours minimum consécutifs ou non pour une période de vacances** à hauteur de 51 jours dans l'année par enfant.

Le prix journée est déduit de la facture.

Pour que les familles en bénéficient, elles doivent **obligatoirement** insérer leur papier donné par la CAF pour débloquent les tarifs correspondant (papier reçu courant janvier par les familles ayant droit)

### **FAMILLES QUOTIENT FAMILIAL MOINS 900**

Les Familles doivent insérer leur document de la CAF indiquant votre quotient dans votre espace famille afin de débloquent les tarifs correspondant

## **FACTURATION**

Une facture sera établie et envoyée aux familles ou aux coordonnées du responsable choisi dans le formulaire, après chaque période de vacances et sera à régler directement au trésor public.

Les chèques vacances sont acceptés.

## **ATTESTATIONS EMPLOYEURS**

Certains employeurs ou comité d'entreprise accordent une aide pour les centres de loisirs. Les imprimés sont à remettre aux directeurs du centre et seront remplis et renvoyés aux familles une fois les factures réglées auprès du trésor public.



- x les enfants devront être habillés de manière à être le plus autonome possible
  
- x Pour les siestes les parents devront apporter une couverture et un coussin de la maison



x Les activités sont organisées par groupe de tranche d'âges

Petits (maternels)

Moyens (cp ce1 ce2)

Grands (cm1 cm<sup>2</sup> 6<sup>e</sup>)

Pré ados / ados (5<sup>ème</sup> et plus)

x Un planning est donné à chaque parent par groupe pour la semaine

x Les parents cochent la case sur la feuille sanitaire d'autoriser les sorties prévues au heures prévues

x au programme activités manuelles, grands jeux et petits jeux, activités sportives, intervenants extérieurs, sorties ...



x Un Service de restauration est mis en place via un prestataire dans le respect des règles sanitaires

x le goûter est fourni par la communauté de communes



**x Contenu du sac des enfants :**

- 1 gourde (remplie au besoin par les animateurs) de l'eau est donné régulièrement aux enfants par nos soins
- Change (si besoin)
- Doudou (si besoin)
- Drap et coussin (sieste)